

# Fiche d'information de l'agence sur la COVID-19

Le Department of Children, Youth, and Families (DCYF) a mis à jour cette fiche d'information le 27 mai 2020. Le DCYF continuera à mettre à jour ce document au fur et à mesure des besoins. Pour plus d'informations, consultez le site [dcyf.wa.gov](http://dcyf.wa.gov).

Pour arrêter la propagation du virus COVID-19, le DCYF a fermé les halls publics dans tous ses bâtiments et ne mène pas d'activités en personne.

## Équipement de protection individuelle (EPI)

- Cela comprend les gants, les masques, les robes, les bottes et les caches-visages.
- Le DCYF a reçu de l'EPI et le fournit aux installations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ainsi qu'au personnel potentiellement exposé au virus COVID-19. Nous savons qu'il faut plus d'EPI et nous essayons d'en obtenir davantage.

## Programmes de soutien aux familles

### Visites à domicile

- En mars, le DCYF a demandé aux prestataires de visites à domicile de cesser les visites en personne et de proposer plutôt des consultations par vidéo ou par téléphone. Les visites virtuelles peuvent se poursuivre jusqu'au 30 juin. Certains fournisseurs de services de visites à domicile utilisent la vidéo ou les consultations en ligne, ainsi que par téléphone, par courrier électronique ou par texte. Certains fournisseurs déposent du matériel dans les familles, à une distance sûre.
- Le DCYF a demandé aux programmes financés par le Home Visiting Service Account (HVSA) de cesser les visites en personne jusqu'au 30 juin.
  - Pendant cette période, le DCYF paiera tous les comptes dont les coûts sont valables, même si toutes les conditions ne sont pas remplies.

### Early Support for Infants and Toddlers (ESIT)

- Les prestataires d'intervention précoce utilisent des appels téléphoniques et vidéo jusqu'au 30 juin, afin que les visites puissent se poursuivre en toute sécurité entre les enfants et les prestataires.

## Protection de l'enfance

### Ligne d'admission

- Le DCYF continue à faire fonctionner sa ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les abus et les négligences, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 1-866-363-4276.

### Visites

- Le DCYF reprend les visites en personne, mais pendant la pandémie COVID-19, les visites peuvent être assurées par une combinaison de visites virtuelles et en personne.



- Pour assurer la protection des enfants, le DCYF continue d'enquêter en personne sur les rapports d'abus ou de négligence d'enfants.
- Le DCYF a demandé aux prestataires de suivre les directives et protocoles sanitaires du ministère de la santé afin de rendre les visites aussi sûres que possible pour tous les participants.

### **Autorisation de placement en famille d'accueil**

- Le DCYF a créé un processus de dérogation et d'exception en matière de placement familial d'urgence pour soutenir les programmes et les familles.
  - S'ils ne peuvent pas satisfaire aux exigences du code administratif de Washington pendant la COVID-19, les fournisseurs de services de placement familial doivent contacter leur concédant régional pour discuter des options disponibles.
  - Appelez le 1-888-543-7414 pour savoir comment devenir parent d'accueil.
- Le DCYF a demandé à tous les fournisseurs de services d'assurer une distance sociale, comme le prévoient le ministère de la santé et la directive du gouverneur.

### **Vérifications des antécédents**

Le DCYF a apporté des modifications aux vérifications des antécédents pour les programmes de protection de l'enfance et d'apprentissage précoce afin de réduire les délais d'exécution, de supprimer les obstacles en toute sécurité et d'évaluer les personnes susceptibles de s'occuper des enfants.

### **Garde d'enfants**

- Les garderies et les foyers familiaux ne doivent pas compter plus de 10 personnes au total par salle, enfants et adultes compris. Si un centre dispose de l'espace nécessaire pour séparer plusieurs groupes, il peut le faire.
- Les premiers intervenants et les travailleurs essentiels ont besoin de services de garde d'enfants (infirmières, médecins, forces de l'ordre, pompiers, ambulanciers et travailleurs sociaux). Le DCYF recommande que les prestataires servent les familles figurant sur la liste essentielle et les enfants les plus vulnérables en fonction des besoins de la communauté.
- Le DCYF offre un soutien aux prestataires de services de garde d'enfants dans le cadre de la loi CARES. Les fournisseurs peuvent demander une subvention avant le 30 juin ou jusqu'à épuisement des fonds à [wacompass.force.com/PP\\_LoginPage](http://wacompass.force.com/PP_LoginPage).

### **Subvention pour la garde d'enfants**

- Le DCYF modifie les règles relatives aux activités afin que les familles puissent avoir accès à des services de garde d'enfants pendant cette période.
  - Les familles doivent renouveler leur autorisation de prise en charge tous les 12 mois et il existe des conditions d'éligibilité. Le DCYF assouplit les règles afin que les familles puissent rester éligibles.



- Les familles doivent présenter une nouvelle demande lorsqu'elles sont tenues de signaler leur situation et leurs activités.
- Nous encourageons les familles à faire une nouvelle demande pour maintenir leur admissibilité afin qu'elles puissent avoir accès à des services de garde d'enfants lorsque cela est nécessaire.
- Le DCYF renonce aux copaiements pour les mois d'avril, mai et juin pour les familles qui bénéficient du programme Working Connections Child Care. Le DCYF versera aux prestataires le montant total, y compris le taux de base et le montant du copaiement qu'une famille aurait payé.

### Participants « Jeunes Champions »

- Les prestataires qui participent au programme « Jeunes Champions » Early Achievers continueront à recevoir des primes d'amélioration de la qualité et des taux de remboursement échelonnés liés à leur paiement basé sur l'inscription. Le gouverneur Inslee a renoncé aux lois relatives aux délais et aux exigences des Early Achievers qui n'auront pas d'incidence sur le paiement de ceux-ci.

### Juvenile Rehabilitation (JR)

- Le DCYF a remplacé les visites en personne par des visites vidéo.
- Tout le personnel et les vendeurs qui entrent dans les installations ouvertes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 doivent être soumis à un dépistage préalable des symptômes de la COVID-19.
- Avant d'entrer dans un bâtiment JR, on demande au personnel, aux vendeurs et aux entrepreneurs s'ils ont été en contact avec une personne présentant des symptômes.
- Tout le personnel, les résidents et les entrepreneurs doivent se laver les mains lorsqu'ils entrent dans les installations.
- Nous désinfectons régulièrement les installations, en particulier les zones de contact fréquent.
- Tous les résidents doivent informer immédiatement le personnel s'ils ne se sentent pas bien.
- Si une personne se sent malade, le personnel prendra immédiatement contact avec un prestataire médical et en informera sa famille.

### Contact

Pour toute question, veuillez consulter nos coordonnées sur le site web du DCYF ou nous écrire à [dcyf.covid-19@dcyf.wa.gov](mailto:dcyf.covid-19@dcyf.wa.gov).

Si vous souhaitez obtenir des exemplaires de ce document dans un autre format ou une autre langue, veuillez contacter le DCYF Constituent Relations (1-800-723-4831 | 360-902-8060, [ConstRelations@dcyf.wa.gov](mailto:ConstRelations@dcyf.wa.gov)).

DCYF PUBLICATION COMM\_0078 (05-29-2020) FRENCH (Français) – FR



Washington State Department of  
**CHILDREN, YOUTH & FAMILIES**